

Nations Unies

ASSEMBLEE

GENERALE

ONZIEME SESSION

Documents officiels



612^o

SEANCE PLENIERE

Vendredi 7 décembre 1956,
à 10 h. 30

New-York

SOMMAIRE

	Pages
Déclaration du Président.....	619
Point 26 de l'ordre du jour:	
Programmes d'assistance technique:	
b) Confirmation des allocations de fonds du Programme élargi d'assistance technique	
Rapport de la Deuxième Commission.....	619
Point 29 de l'ordre du jour:	
Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée	
Rapport de la Deuxième Commission.....	620
Point 68 de l'ordre du jour:	
Election pour pourvoir un siège vacant au Conseil de sécurité par suite du retrait de la Yougoslavie.....	620
Point 41 de l'ordre du jour:	
Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des commissaires aux comptes:	
a) Organisation des Nations Unies, exercice terminé le 31 décembre 1955;	
b) Fonds des Nations Unies pour l'enfance, exercice terminé le 31 décembre 1955;	
c) Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, exercice terminé le 31 décembre 1955	
Rapport de la Cinquième Commission	
Point 47 de l'ordre du jour:	
Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies	
Rapport de la Cinquième Commission	621
Point 42 de l'ordre du jour:	
Prévisions budgétaires supplémentaires pour l'exercice 1956	
Rapport de la Cinquième Commission	
Point 52 de l'ordre du jour:	
Régime des frais de voyage et des indemnités de subsistance payés aux membres des organes de l'Organisation des Nations Unies	
Rapport de la Cinquième Commission	
Point 12 de l'ordre du jour:	
Rapport du Conseil économique et social (chap. VI, sect. II)	
Rapport de la Troisième Commission.....	621
Point 56 de l'ordre du jour:	
Question d'un amendement à apporter à la Charte des Nations Unies, conformément à la procédure prévue à l'Article 108 de la Charte, en vue d'augmenter le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité et le nombre des voix requises pour les décisions de cet organe.....	623

Président: le prince WAN WAITHAYAKON
(Thaïlande).

Déclaration du Président

1. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): Je dois annoncer tout d'abord que l'examen du point 20 de l'ordre du jour, intitulé: "Election d'un Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en vue de pourvoir le poste devenu vacant par suite du décès de M. G. J. van Heuven Goedhart", est renvoyé à lundi.

2. Un certain nombre de rapports de grandes commissions sont inscrits à l'ordre du jour de la présente séance. Avant d'appeler le Rapporteur de la Deuxième Commission à présenter le premier de ces rapports, je demande, conformément à l'article 68 du règlement intérieur, s'il est fait une proposition tendant à ce que l'un des rapports dont l'Assemblée est actuellement saisie fasse l'objet d'une discussion.

Conformément à l'article 68 du règlement intérieur, il est décidé de ne pas discuter les rapports des Deuxième, Troisième et Cinquième Commissions.

3. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*): A cet égard, il convient de rappeler aux représentants qu'il est généralement d'usage à l'Assemblée de limiter les explications de vote à sept minutes environ.

POINT 26 DE L'ORDRE DU JOUR

Programmes d'assistance technique:

b) Confirmation des allocations de fonds du Programme élargi d'assistance technique

RAPPORT DE LA DEUXIEME COMMISSION (A/3421)

M. Bannier (Pays-Bas), rapporteur de la Deuxième Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes:

4. M. BANNIER (Pays-Bas) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*traduit de l'anglais*): L'année dernière, cette même question a fait l'objet d'une décision sans que la Deuxième Commission eût présenté un rapport. Je me permettrai donc d'expliquer très brièvement le motif et le sens de la décision à prendre.

5. Le Comité de l'assistance technique (CAT) avait recommandé au Conseil économique et social, à sa dix-huitième session, le régime actuel des allocations de fonds, qui comporte un système détaillé d'élaboration des programmes à l'échelon national. L'examen des demandes tant par les organisations participantes que par le Bureau de l'assistance technique (BAT), l'approbation du programme d'ensemble par le CAT et, enfin, l'autorisation, par le CAT, des allocations de fonds aux organisations participantes pour l'année suivante faisaient l'objet de recommandations que le Conseil a approuvées par sa résolution 542 B II (XVIII).

6. Par sa résolution 831 B (IX), l'Assemblée générale a approuvé les dispositions financières qui font partie de ce système. La seule disposition financière qui exige chaque année une décision de l'Assemblée est la confirmation des allocations de fonds autorisées par le CAT. C'est cette confirmation qui est maintenant demandée à l'Assemblée générale.

7. La Deuxième Commission était saisie d'un mémorandum du Secrétaire général contenant un projet de résolution dont le CAT avait demandé la transmission à l'Assemblée générale. La Deuxième Commission a approuvé ce projet de résolution et a décidé de recommander à l'Assemblée générale de l'adopter. Les dis-

positions de ce projet de résolution sont très claires et, je crois, ne demandent pas d'explication supplémentaire.

8. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Etant donné que la Deuxième Commission a décidé de recommander, sans procéder à un vote, l'adoption du projet de résolution qui figure dans son rapport [A/3421], je considérerai, s'il n'y a pas d'opposition, que ce projet de résolution est adopté par l'Assemblée générale.

Le projet de résolution est adopté.

POINT 29 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport de l'Agent général de l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée

RAPPORT DE LA DEUXIÈME COMMISSION (A/3408)

M. Bannier (Pays-Bas), rapporteur de la Deuxième Commission, présente le rapport de cette commission et poursuit en ces termes :

9. M. BANNIER (Pays-Bas) [Rapporteur de la Deuxième Commission] (*traduit de l'anglais*) : La Commission a eu l'avantage d'entendre l'Agent général, M. J. B. Coulter, qui a présenté son rapport pour la période du 1er juillet 1955 au 30 juin 1956 [A/3195]. Lors de l'examen de ce rapport, certains membres de la Commission ont exprimé leur opinion sur les résultats obtenus par l'Agence dans la poursuite des objectifs pour lesquels elle a été créée. Ensuite, la Commission a adopté un projet de résolution dans lequel, notamment, des félicitations sont adressées à l'Agent général pour les progrès réalisés par l'Agence et la rapidité avec laquelle il a exécuté aussi complètement que le permettaient les possibilités financières les programmes de l'Agence qui ont été approuvés. En outre, il a été décidé, conformément aux recommandations du Conseil économique et social, de supprimer l'examen annuel des travaux de l'Agence par le Conseil et de modifier en conséquence la résolution 410 (V) de l'Assemblée.

10. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Si aucun représentant ne désire expliquer son vote maintenant, nous allons procéder au vote sur le projet de résolution contenu dans le rapport de la Deuxième Commission [A/3408]. Des votes séparés ont été demandés sur le premier considérant et sur le paragraphe 1 du dispositif.

Par 51 voix contre 7, *circa* 5 abstentions, le premier considérant est adopté.

Par 49 voix contre 9, avec 9 abstentions, le paragraphe 1 est adopté.

Par 54 voix contre zéro, avec 13 abstentions, l'ensemble du projet de résolution est adopté.

11. M. DE MARCHENA (République Dominicaine) (*traduit de l'espagnol*) : C'est avec une grande satisfaction que la délégation de la République Dominicaine a voté pour cette résolution qui réaffirme le devoir moral, pour tous les Membres de l'Organisation, de venir en aide à la Corée et de contribuer à son relèvement.

12. La Corée a été victime d'une agression injustifiée et tous les Etats conscients de leurs devoirs ont donné leur appui aux résolutions de l'Organisation, pour protester contre l'atteinte portée aux libertés fondamentales d'un peuple traditionnellement héroïque et cultivé.

13. En votant pour cette résolution, je tiens à indiquer, au nom de mon gouvernement, qu'en application des recommandations de l'Assemblée générale, le Gouvernement de la République Dominicaine, sur l'ordre

direct du chef du pouvoir exécutif, a remis il y a trois jours à peine une somme de 10.000 dollars à l'Agence des Nations Unies pour le relèvement de la Corée. Par cette contribution, mon pays a voulu donner un encouragement de plus à l'œuvre réalisée par les Nations Unies et, en même temps, marquer toute sa sympathie au grand pays qui a si bien su se défendre contre les attaques du communisme international.

POINT 68 DE L'ORDRE DU JOUR

Election pour pourvoir un siège vacant au Conseil de sécurité par suite du retrait de la Yougoslavie (A/3332)

14. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : L'Assemblée est saisie du document A/3332, contenant une note par laquelle le Secrétaire général transmet une lettre du représentant permanent de la Yougoslavie, déclarant que le siège actuellement occupé par la Yougoslavie au Conseil de sécurité sera vacant à dater du 1er janvier 1957.

15. Je rappelle qu'en plus des cinq membres permanents les pays suivants sont actuellement représentés au Conseil : Australie, Belgique, Cuba, Iran, Pérou et Yougoslavie ; la présente élection a pour but de pourvoir le siège laissé vacant par ce dernier Etat pour la période d'un an commençant le 1er janvier 1957.

16. L'article 94 du règlement intérieur de l'Assemblée générale dispose que les élections ont lieu au scrutin secret et qu'il n'est pas fait de présentation de candidatures. J'invite par conséquent l'Assemblée générale à passer directement au vote.

A la demande du Président, M. de Gripenberg (Finlande) et M. Carías (Honduras) assument les fonctions de scrutateurs.

Il est procédé au vote au scrutin secret.

Bulletins déposés :	75
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	75
Abstentions :	1
Nombre de votants :	74
Majorité requise :	50
Nombre de voix obtenues :	
Philippines	51
Tchécoslovaquie	20
Afghanistan	1
Espagne	1
Yougoslavie	1

Ayant obtenu la majorité requise des deux tiers, les Philippines sont élues membre non permanent du Conseil de sécurité.

17. Le **PRESIDENT** (*traduit de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'URSS sur une question d'ordre.

18. M. KOUZNETSOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (*traduit du russe*) : A la suite de l'annonce des résultats du vote, la délégation de l'Union soviétique estime nécessaire de déclarer que l'élection des Philippines au siège que la Yougoslavie occupait au Conseil de sécurité constitue une violation grossière des droits légitimes des peuples de l'Europe orientale au sein de l'Organisation des Nations Unies.

19. Le paragraphe 1 de l'Article 23 de la Charte porte que l'Assemblée générale élit les membres non permanents du Conseil de sécurité en tenant compte de la répartition géographique. Comme on le sait, il y a eu en 1946, pour l'application de cet article, un *gentleman's*

agreement qui a réparti les sièges des membres non permanents du Conseil de sécurité en tenant compte d'une répartition géographique équitable. En vertu de cet accord, l'un des six membres non permanents du Conseil doit être un pays de l'Europe orientale. Or, par une violation flagrante des principes de l'Organisation des Nations Unies, on a élu au siège qui appartient à ces pays les Philippines, qui n'ont aucun rapport avec la région de l'Europe orientale.

20. Ainsi, par un acte arbitraire et illégal, l'une des régions du monde se trouve exclue de l'un des organes les plus importants des Nations Unies.

21. Le vote qui vient d'avoir lieu prouve un fait éminemment regrettable: c'est que l'Organisation des Nations Unies perd de plus en plus son caractère de centre d'une coopération internationale fondée sur l'égalité des droits. Ce vote prouve également que l'activité de l'Organisation est de plus en plus dirigée et réglée, non par les principes de la Charte, mais par des considérations opportunistes et par diverses combinaisons d'un groupe de pays, et avant tout des Etats-Unis, qui se servent de l'Organisation pour leurs fins égoïstes.

22. L'autorité de l'Organisation des Nations Unies se trouve ainsi gravement compromise. C'est pourquoi la délégation de l'Union soviétique proteste énergiquement contre le traitement discriminatoire dont sont l'objet les pays de l'Europe orientale.

En l'absence du Président, M. Vitetti (Italie), vice-président, assume la présidence.

POINT 41 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapports financiers et comptes, et rapports du Comité des commissaires aux comptes:

- a) **Organisation des Nations Unies, exercice terminé le 31 décembre 1955;**
- b) **Fonds des Nations Unies pour l'enfance, exercice terminé le 31 décembre 1955;**
- e) **Fonds des Nations Unies pour les réfugiés, exercice terminé le 31 décembre 1955**

RAPPORTS DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3416, A/3417, A/3418)

POINT 47 DE L'ORDRE DU JOUR

Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3420)

POINT 42 DE L'ORDRE DU JOUR

Prévisions budgétaires supplémentaires pour l'exercice 1956

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3419)

POINT 53 DE L'ORDRE DU JOUR

Régime des frais de voyage et des indemnités de subsistance payés aux membres des organes de l'Organisation des Nations Unies

RAPPORT DE LA CINQUIÈME COMMISSION (A/3426)

M. Forteza (Uruguay), rapporteur de la Cinquième Commission, présente les rapports de cette commission.

23. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Nous commencerons par le point 4, qui a fait l'objet des rapports contenus dans les documents A/3416, A/3417 et A/3418. Aucun représentant ne demandant à expliquer son vote sur l'un des trois projets de

résolution recommandés par la Cinquième Commission dans ces rapports, nous allons passer au vote.

24. Je mets aux voix en premier lieu le projet de résolution relatif à l'alinéa a du point 41 [A/3416, par. 6].

Par 62 voix contre zéro, avec 9 abstentions, le projet de résolution est adopté.

25. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): En ce qui concerne le projet de résolution relatif à l'alinéa b du point 41 [A/3417, par. 7], la Cinquième Commission en a recommandé l'adoption à l'unanimité. Je pense donc que l'Assemblée générale l'adoptera dans les mêmes conditions.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

26. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je mets aux voix le projet de résolution relatif à l'alinéa c du point 41 [A/3418, par. 4].

Par 59 voix contre zéro, avec 11 abstentions, le projet de résolution est adopté.

27. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Les projets de résolution relatifs au point 47 [A/3420, par. 8] ont été adoptés à l'unanimité par la Cinquième Commission. S'il n'y a pas d'opposition, je considérerai qu'ils sont également adoptés à l'unanimité par l'Assemblée.

A l'unanimité, les projets de résolution sont adoptés.

28. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je mets aux voix le projet de résolution relatif au point 42 [A/3419, par. 18].

Par 60 voix contre 8, avec 2 abstentions, le projet de résolution est adopté.

29. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Je mets aux voix le projet de résolution relatif au point 52 [A/3426, par. 30].

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social (chap. VI, sect. II)

RAPPORT DE LA TROISIÈME COMMISSION (A/3397)

Mme Quan (Guatemala), rapporteur de la Troisième Commission, présente le rapport de cette commission.

30. **M. ROSSIDES** (Grèce) [traduit de l'anglais]: Je désire expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution relatif au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (FISE) qui figure dans le rapport de la Troisième Commission [A/3397].

31. Ma délégation a voté pour ce projet de résolution à la Troisième Commission et elle fera de même en séance plénière. Nous voulons cependant déclarer — comme nous l'avons déjà fait à la Troisième Commission — que notre vote favorable doit être interprété comme signifiant que nous estimons que l'assistance du FISE doit être fournie aussi à l'île de Chypre. Cette île a certainement grand besoin de l'assistance du FISE. Cela ressort de façon évidente de lettres et de rapports officiels que j'ai cités à la Troisième Commission, à savoir: lettres de fonctionnaires britanniques dans l'île de Chypre et rapports officiels de l'administration britannique de Chypre.

32. Je ne voudrais pas abuser du temps de l'Assemblée, mais je désire citer quelques passages d'une lettre circulaire écrite par le Dr A. H. Pemberton, médecin en service à Chypre, où il dirige un hôpital. Ce qu'il dit sur la misère qui règne dans l'île est significatif:

"Malheureusement, il y a dans la région beaucoup de malades qui ne peuvent quitter leur travail pour aller voir un médecin et, quand ces malades se présentent tout de même à la consultation, ils ne peuvent être traités à l'hôpital, alors qu'ils devraient y être admis. Il arrive que l'on ordonne un examen radiologique, mais cet examen doit être fait à Nicosia et l'on ne dispose pas de fonds pour y faire transporter les malades. Dans certains cas, il faut procurer aux convalescents, après traitement, un supplément de nourriture. C'est généralement le cas lorsqu'il s'agit de veuves et d'orphelins."

33. Le FISE ne peut-il pas aider ces enfants et tant d'autres? Je continue à citer la lettre:

"Cependant, l'exemple de la misère la plus profonde qui soit parvenu récemment à notre connaissance est celui d'une femme qui a été admise pour mettre son enfant au monde. Elle eut deux jumeaux et, bien entendu, il n'y avait pas de layette pour le deuxième bébé. La mère avoua qu'elle n'avait absolument pas d'argent et, comme il fallait se procurer des vêtements, c'est le personnel de l'hôpital qui a fourni la somme nécessaire."

34. Cela montre que l'île a grand besoin de l'aide du FISE, non seulement pour l'alimentation des nourrissons, des enfants d'âge préscolaire et des écoliers, mais aussi pour la lutte contre la tuberculose, dont l'incidence s'accroît dans cette partie du monde. Je voudrais à présent citer un passage d'une lettre d'un fonctionnaire britannique, M. M. R. Popham, en poste dans l'une des villes de Chypre. Il déclare:

"On manquait de fonds suffisants pour faire face aux besoins, même dans les cas qui le mériteraient le plus. Actuellement, le comité n'a presque plus d'argent pour aider les gens qui ne peuvent subvenir à leurs besoins parce que le chef de famille est au sanatorium ou à l'hôpital. Dans beaucoup de ces familles, il y a de jeunes enfants qui, insuffisamment nourris et vêtus, courent un plus grand danger de contracter eux-mêmes la maladie."

35. L'aide du FISE permettrait de nourrir ces enfants. Il convient de noter particulièrement que le rapport officiel des autorités médicales de Chypre montre que les sanatoriums de l'île sont insuffisants par rapport aux besoins et que beaucoup de malades atteints de tuberculose doivent donc rester chez eux, manquant de l'essentiel et ne pouvant assurer leur subsistance et celle de leurs enfants, ce qui contribue à la propagation du fléau.

36. Nous avons soulevé la question cette année à la Troisième Commission en précisant qu'il ne s'agissait pas de critiquer simplement l'Administration, mais de signaler qu'il est nécessaire de faire bénéficier Chypre de l'aide du FISE. Le Directeur général, M. Pate, a répondu que le FISE serait prêt à envisager une assistance en faveur de Chypre et à procéder à l'enquête nécessaire, si on le lui demandait. Il a dit que le FISE avait apporté son assistance dans de nombreux autres territoires et travaillait avec l'entière collaboration des puissances chargées de les administrer. Ce résultat est très satisfaisant, mais aucune invitation n'a été adressée au FISE depuis 10 ans que cet organisme existe. Nous en avons fait la demande, mais je regrette de dire que la réponse donnée par la représentante du Royaume-Uni n'a pas été satisfaisante.

37. La représentante du Royaume-Uni, parlant à la Troisième Commission [688ème séance], a regretté que la déclaration du représentant de la Grèce ait donné

à entendre que le Royaume-Uni ne fournirait pas à l'un de ses territoires coloniaux les services humanitaires nécessaires et a déclaré que le Royaume-Uni s'est toujours efforcé de mettre ses services à la disposition de tous les territoires qu'il administre.

38. Il n'en reste pas moins que l'on n'a pas reçu d'explications sur la question de savoir pourquoi l'aide du FISE n'est pas donnée à Chypre; on n'a pas non plus reçu la promesse qu'on s'efforcerait d'étudier la situation et de réparer cette omission.

39. Dans ces conditions, je crois devoir insister sur l'urgente nécessité de faire bénéficier l'île de Chypre des services du FISE.

40. M. RODRIGUEZ FABREGAT (Uruguay) [*traduit de l'espagnol*]: Je désire expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution, venu de la Troisième Commission, que nous examinons maintenant en séance plénière. En fait, ce projet de résolution tend à modifier de manière essentielle et profonde la composition du Conseil d'administration du FISE. Il propose que, à partir du 1er janvier prochain, le Conseil d'administration soit composé de représentants de 30 Etats qui devront être Membres de l'Organisation des Nations Unies ou membres des institutions spécialisées; ce projet de réforme dispose que les membres du Conseil d'administration seront désignés par le Conseil économique et social selon les modalités précisées dans le même projet.

41. Au cours des débats de la Troisième Commission, j'ai eu l'honneur d'exposer, au nom de ma délégation, la façon de voir de notre gouvernement, non seulement sur le projet de résolution qui nous est soumis, mais encore sur les principes essentiels sur lesquels reposent l'institution, l'organisation et le fonctionnement du FISE, auquel, pour notre part, nous donnons notre plein appui.

42. Nous nous trouvons devant une œuvre d'une très grande valeur sur le plan de la solidarité sociale et, de plus, devant l'une des institutions qui jouissent du prestige le plus grand, le plus solide et le plus universel, parmi toutes celles qui sont nées de résolutions de l'Assemblée générale ou, comme dans le cas présent, du Conseil économique et social et qui font d'excellent travail.

43. Comme je l'ai déclaré à la Troisième Commission, jusqu'à récemment, jusqu'au moment où le FISE a commencé à fonctionner, le sigle UNICEF ou FISE n'était guère qu'un groupe de lettres sans signification. Les faits, plus que tout, les ont associées, leur ont donné une unité et en ont formé un mot nouveau que toutes les langues de la terre ont adopté, car il a trouvé place dans le cœur de tous les hommes et de toutes les femmes, sous toutes les latitudes du monde.

44. Le FISE est devenu un symbole de solidarité et d'espérance qui s'est répandu dans le monde entier, au nom de l'enfant, à propos duquel aucune discrimination n'est possible, qu'elle soit sociale, raciale, religieuse, géographique, économique ou autre. Quand nous prononçons le mot "enfant", et sans oublier que nous sommes à l'Assemblée générale des Nations Unies réunie en séance plénière, au nom de cette entité minuscule et sacrée qui s'appelle l'enfant, une grande clarté apparaît soudain dans nos travaux et nous avançons sur les chemins positifs de la solidarité sociale.

45. Je peux dire encore ce que j'ai déclaré à la Troisième Commission pour expliquer le vote de ma délégation. Notre pays, et avec lui toute la région de l'Amérique à laquelle il appartient, a prêté à ce pro-

blème une attention toute particulière. J'ai eu l'occasion et l'honneur, en raison de mes fonctions, d'installer à Montevideo l'Institut international américain pour la protection de l'enfance. Et quand je mentionne cet institut, qui est l'aboutissement des efforts de toute l'Amérique latine, je peux citer aussi, au nom de l'enfance, quelques noms, comme je l'ai fait à la Troisième Commission, pour exprimer la grande solidarité qui existe en Amérique latine et pour rappeler les noms illustres qui ont participé à l'œuvre accomplie en faveur de l'enfance dans notre continent.

46. Le premier président de l'Institut international américain pour la protection de l'enfance, dont le siège est à Montevideo, a été le Dr Luis Morquio. Ses collaborateurs ont été l'Argentin Aráoz Alfaro, le Brésilien Olinto de Oliveira et enfin celui qui était, jusqu'à ces dernières semaines, président de cet institut, moi-même éminent compatriote, le Dr Roberto Berro, connu à la fois à l'ONU et au FISE pour son dévouement à l'œuvre de l'enfance. Tous les quatre sont maintenant disparus de cette terre; mais, quand je prononce leurs noms devant l'Assemblée générale, quand j'ai l'honneur d'invoquer leur mémoire, je peux dire que le Dr Berro — le dernier à nous quitter — Aráoz Alfaro, Luis Morquio et Olinto de Oliveira ont été de ceux qui, en Amérique latine, ont lutté sur le plan scientifique, sur le plan économique, sur le plan politique et social, pour les valeurs au nom desquelles doit se poursuivre le combat pour les droits de l'enfance, fondement essentiel de la dignité des peuples et de la grandeur des nations; nous ratifions donc sans aucune réserve la conception démocratique sur laquelle est fondée l'œuvre de solidarité à laquelle, à l'Organisation des Nations Unies, nous voulons tous contribuer.

47. Pour ces raisons, et pour celles que nous avons exposées à la Troisième Commission, parce que nous entendons nous consacrer, en vertu des lois, du mode de vie et des coutumes de notre pays, à la solution des problèmes sociaux, pour toutes ces raisons, ma délégation votera en faveur du projet de résolution que la Troisième Commission soumet aujourd'hui à cette séance plénière.

48. Mme ELLIOT (Royaume-Uni) [traduit de l'anglais]: Je désire prendre très brièvement la parole sur cette très importante question, pour répéter simplement ce que j'ai dit à la Troisième Commission et ce qu'un représentant a déjà rappelé ce matin.

49. Le Royaume-Uni approuve entièrement tout ce que fait le FISE dans le monde entier. Nous lui sommes très reconnaissants de l'œuvre qu'il accomplit dans les territoires dépendants que le Royaume-Uni administre. Parmi ces territoires, il n'en est aucun où il ne puisse apporter son œuvre ou dont l'accès lui soit interdit; aussi, je regrette beaucoup que l'on ait laissé entendre qu'il pourrait y avoir des mesures qui excluraient les travailleurs du FISE et son œuvre admirable de tout territoire administré par le Royaume-Uni. Je peux donner à l'Assemblée générale l'assurance que toute allégation ou suggestion de ce genre est absolument dénuée de fondement, car nous sommes des partisans enthousiastes de cette grande œuvre. Plus d'une fois, il m'a été donné de parler sur ce sujet à la Troisième Commission. Je n'insisterai jamais assez pour faire ressortir combien nous appuyons le FISE, combien nous admirons ce qu'il fait et combien nous désirons que toute l'aide possible lui soit accordée afin qu'il puisse poursuivre et développer ses travaux; je tiens à faire remarquer que partout dans

notre pays nous coopérons avec ceux qui travaillent pour le FISE et ceux qui l'aident. Je tiens en conséquence à donner à l'Assemblée générale l'assurance qu'il n'est absolument pas question d'exclure le FISE de tout territoire que nous administrons et que nous appuyons l'œuvre du FISE avec enthousiasme, dans tout le Royaume-Uni et dans tous les territoires sous sa dépendance.

50. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): Comme il n'y a plus d'orateurs inscrits, je mets aux voix le projet de résolution qui figure dans le rapport de la Troisième Commission [A/3397]. Un vote par appel nominal a été demandé.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par le Pakistan, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour: Pakistan, Panama, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, Roumanie, Arabie Saoudite, Espagne, Soudan, Suède, Syrie, Thaïlande, Turquie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela, Yémen, Yougoslavie, Afghanistan, Albanie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Birmanie, République socialiste soviétique de Biélorussie, Cambodge, Canada, Ceylan, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Tchécoslovaquie, Danemark, République Dominicaine, Equateur, Égypte, Salvador, Éthiopie, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Haïti, Honduras, Hongrie, Islande, Inde, Indonésie, Iran, Irak, Irlande, Israël, Italie, Liban, Libéria, Libye, Luxembourg, Mexique, Maroc, Népal, Pays-Bas, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Norvège.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté.

POINT 56 DE L'ORDRE DU JOUR

Question d'un amendement à apporter à la Charte des Nations Unies, conformément à la procédure prévue à l'Article 108 de la Charte, en vue d'augmenter le nombre des membres non permanents du Conseil de sécurité et le nombre des voix requises pour les décisions de cet organe (A/3138)

51. Le **PRESIDENT** (traduit de l'anglais): On se souviendra que cette question est l'une des deux que l'Assemblée générale a décidée, conformément à une recommandation du Bureau, d'examiner directement en séance plénière.

52. M. TRUJILLO (Equateur) [traduit de l'espagnol]: Sur l'initiative de la plupart des membres du groupe latino-américain, l'Assemblée générale va tenter, pour la première fois, de modifier la Charte des Nations Unies. On a recouru, pour cela, à l'une des deux procédures que prévoit la Charte: porter la question à l'ordre du jour de l'Assemblée — comme une question ordinaire — pour qu'elle l'examine et en décide à la majorité des deux tiers de ses membres. C'est ainsi que l'Assemblée se trouve saisie de cette question, ainsi que de deux autres, qui intéressent respectivement le Conseil économique et social et la Cour internationale de Justice.

53. Le moment est venu d'examiner la première question, celle d'un amendement à apporter à la Charte en vue de modifier la composition du Conseil de sécurité, question qui fait l'objet du point 56 de l'ordre du jour.

54. Bien que le projet de résolution que nous comptons présenter à l'Assemblée ne soit pas encore prêt et que le Président de notre groupe, chargé de diriger les travaux de rédaction, n'ait pas encore terminé sa tâche, je me propose de soumettre quelques idées à l'Assemblée, dans l'espoir de faciliter ses discussions ultérieures sur le fond de la question.

55. La majeure partie des membres de l'Assemblée ici présents, et parmi eux des Etats qui ne se trouvaient pas à San-Francisco au moment où notre organisation s'est créée, ont accepté de reconnaître à quelques Etats Membres le pouvoir extraordinaire d'empêcher qu'une décision ne soit prise contre leur volonté. On a appelé ce pouvoir le droit de veto, et c'est sur ce point qu'il nous importerait de modifier la Charte pour que l'Organisation des Nations Unies ait un caractère réellement démocratique. Mais il nous est interdit pour le moment d'aborder cette question.

56. Je tiens cependant à déclarer, au nom de la délégation de l'Equateur — et je pense que presque toutes les délégations des pays d'Amérique latine feront de même — que, si nous avons accepté le veto, c'est uniquement pour permettre à l'Organisation de vivre. Mais nous n'admettons pas ce droit antidémocratique qui favorise les cinq grandes puissances, et nous devons nous efforcer d'obtenir de ceux qui en jouissent — et que n'en jouissent pas toujours de façon équitable — que l'on abroge ce privilège, sans pour autant mettre en danger l'existence de notre organisation.

57. Je tiens à déclarer que, si notre projet, qui tend à modifier l'Article 23 de la Charte et, par voie de conséquence, les modalités de vote prévues à l'Article 27, ne cherche pas à supprimer le droit de veto, ce n'est pas que nous ne le désirions pas ou que nous ayons renoncé à étudier le problème, mais simplement parce que nous pensons que la situation n'est pas encore mûre pour une solution favorable, et que nous préférons voir subsister ce grand défaut de la Charte plutôt que de compromettre l'existence de l'Organisation des Nations Unies; nous préférons attendre que la voix de la raison ait convaincu ceux qui jouissent du privilège de veto qu'il fait à l'Organisation plus de mal que de bien.

58. C'est pourquoi notre amendement vise simplement à élargir la composition du Conseil de sécurité, de façon à préparer la voie à la série de modifications qui interviendront quand on procédera à une révision générale de la Charte, lors de la conférence que convoquera à cet effet le Comité que l'Assemblée générale a spécialement créé l'année dernière.

59. Pour l'instant, nous voulons simplement assurer, au sein des principaux organes des Nations Unies, la représentation du plus grand nombre possible d'Etats, notamment celle des Etats nouvellement admis, lesquels, dans le cadre des dispositions actuelles, s'en trouveraient exclus. La composition du Conseil de sécurité doit non seulement tenir compte du rôle que cet organe doit jouer dans le maintien de la paix, mais aussi d'une distribution géographique équitable; or les six membres non permanents que compte actuellement le Conseil ne suffisent pas à refléter convenablement cette distribution.

60. Nous avons longuement discuté de ce problème. Nous nous sommes entretenus avec les cinq membres permanents du Conseil de sécurité aussi bien qu'avec presque toutes les délégations ici présentes. De toutes parts, nous avons constaté que les délégations étaient bien disposées à l'égard de notre amendement, pour peu qu'il se bornât à modifier le nombre des membres non permanents et, par voie de conséquence, le nombre de voix requis pour la majorité.

61. Comme je l'ai déjà dit, le projet de résolution que nous nous proposons de présenter n'est pas encore au point; d'ailleurs nous n'avons pas terminé nos consultations avec certaines autres délégations. Nous aimerions que ce projet de résolution n'eût pas pour seuls auteurs les pays d'Amérique latine et l'Espagne, et qu'il obtint l'appui de tous ceux qui veulent s'associer à cette réforme.

62. Comme notre projet n'est pas encore prêt, je me permettrai de demander au Président, au nom de notre groupe, de bien vouloir différer l'examen de la question, ainsi que celui des deux points suivants de l'ordre du jour — soit donc l'examen des points 56, 57 et 58 — jusqu'à la prochaine séance plénière; nous espérons pouvoir être alors en mesure de présenter notre projet de résolution.

63. J'espère que le Président voudra bien accéder à cette demande afin que nous puissions examiner à fond l'une des plus intéressantes questions qui se posent à l'Organisation des Nations Unies.

64. Le PRESIDENT (*traduit de l'anglais*): J'informe l'Assemblée qu'il n'y a pas d'orateurs inscrits et je propose en conséquence, s'il n'y a pas d'opposition, que les points 56, 57 et 58 soient renvoyés à la séance de lundi matin.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 12 h. 30.